

## Bonne nouvelle : la classe de l'école du Château restera ouverte !



La commune de Beaufort-en-Anjou a le plaisir d'informer les familles et la communauté éducative que la classe de l'école du Château restera ouverte pour la rentrée scolaire prochaine 2025-2026.

Suite à la procédure d'ajustement de la carte scolaire, le Comité Social d'Administration de l'Éducation Nationale a décidé de maintenir cette ouverture parmi les 14 classes confirmées dans le département de Maine-et-Loire. Cette décision intervient après une mobilisation coordonnée de la municipalité, des parents d'élèves et des enseignants, ainsi que des échanges constructifs avec les services de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

La commune se félicite de cette issue favorable, qui garantit la continuité pédagogique et le bon déroulement des apprentissages pour les élèves de la commune.

La menace de fermeture a été évoquée dès le 23 janvier 2025, par un signalement de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) concernant un possible retrait de poste. Le 4 février, le retrait est acté, déclenchant une mobilisation immédiate de la part des enseignants, des parents d'élèves et de la municipalité. Cette mobilisation a pris plusieurs formes :

- Courrier officiel** adressé par le Maire à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) et à la Sous-Préfecture le 4 février 2025,
- Manifestation devant la préfecture** d'Angers le 6 février 2025, avec une délégation d'élus et de parents reçue par Mme Nathalie Gimonet, directrice de cabinet du préfet, et Mme Isabelle Foret-Simon, secrétaire générale de la DASEN,
- Article de presse** paru le 10 février 2025 soulignant l'inquiétude locale,
- Communication sur les supports municipaux** dès le 11 février 2025 informant la population de la situation et de la mobilisation en cours,
- Suivi rigoureux des effectifs** : il y avait 202 élèves en prévision en février, alors qu'il fallait atteindre 212 élèves pour éviter la fermeture. Ce chiffre a été atteint le 29 avril 2025, renforçant la légitimité du maintien de la classe,
- Décision DASEN à la mi-août**, confirmant la suppression ou le maintien ou non du poste,
- Nouveau courrier de la commune** le 13 mai 2025 réaffirmant la situation,
- Nouvelle mobilisation** devant la préfecture fin juin 2025,
- Avancement de la décision de la DASEN** au 1er juillet 2025, à la suite des derniers échanges avec les représentants syndicaux.
- Confirmation du maintien du poste à l'école du Château**, par le syndicat le 1er juillet 2025.